

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 4 Mai 1897

PARTIE OFFICIELLE

A l'occasion de la mort de S. A. Madame la Duchesse Douairière d'Urach-Wurtemberg, le Prince a reçu des télégrammes de condoléances de :

- S. S. le Pape Léon XIII ;
- S. M. l'Impératrice Eugénie ;
- S. M. le Roi de Wurtemberg ;
- S. A. I. l'Archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche ;
- S. A. R. le Prince Léopold de Hohenzollern ;
- S. A. R. la Princesse de Bulgarie ;
- S. A. R. le Prince Ferdinand de Bulgarie ;
- S. A. R. le Duc Charles-Théodore en Bavière.

Monsieur Félix Faure, Président de la République Française, a chargé M. Glaize de porter ses compliments de condoléances à Leurs Altesses Sérénissimes.

Par Ordonnance du 24 avril, M. le Comte Gurowski de Wczele est autorisé à exercer les fonctions de Consul Général honoraire d'Autriche-Hongrie dans la Principauté, fonctions auxquelles il a été nommé par décret de S. M. I. et R. A. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, etc.

Le Prince, par Ordonnance du 26 avril 1897, a conféré à S. M. Guillaume II, Roi de Wurtemberg, la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine du 27 du même mois, M. Léon Cruzel, pharmacien à Monte Carlo, est autorisé à accepter et à porter les palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République Française.

NOUVELLES LOCALES

Le service funèbre, célébré mercredi dernier, pour le repos de l'âme de S. A. Madame la Duchesse Douairière d'Urach-Wurtemberg, née Princesse Florestine de Monaco, avait attiré à la Cathédrale, tout ce que Monaco compte de notabilités.

Leurs Altesses Sérénissimes y assistaient dans la tribune princière, accompagnées de M. le Comte d'Orémieux, premier aide de camp, et de M^{lle} Ethel Oliver, dame d'honneur.

Dans le transept, un catafalque, surmonté des écussons des Grimaldi et des Ducs d'Urach, était

élevé sous un immense velum en velours noir frangé d'argent. La nef, le chœur et le portail étaient tapissés de larges draperies de deuil, lamées d'argent. A la tête du catafalque, dans le milieu de la nef, était placé S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général ; sur les côtés, se trouvaient, à gauche, les maisons civile et militaire du Prince, à droite les membres du Corps Consulaire.

La compagnie des Gardes faisait le service d'honneur.

Dans l'église, la foule des fonctionnaires en tenue officielle, les Sociétés monégasques, quelques-unes avec leurs bannières cravatées de deuil, les écoles, une partie de la population, grand nombre de dames en deuil.

L'orchestre et la maîtrise, sous la direction de M. Bellini, Maître de Chapelle, ont exécuté avec une grande maestria divers morceaux de chant et de musique, parmi lesquels la Marche de Chopin ; le quatuor slave, de Nice, a également interprété plusieurs chants des plus remarquables. Des couronnes superbes, déposées au pied du catafalque, attestaient la fidélité et la reconnaissance des Monégasques. Enfin, de cinq minutes en cinq minutes, le canon de la place de la Batterie annonçait à toute la Principauté la cérémonie qui s'accomplissait.

M^{sr} l'Evêque officiait, entouré du clergé de la Cathédrale. L'absoute, donnée ensuite par Sa Grandeur, a terminé cette imposante cérémonie, qui a laissé chez tous les assistants une impression profonde.

Les funérailles de S. A. la Duchesse Douairière d'Urach-Wurtemberg ont eu lieu en grande pompe à Stuttgart le mercredi 28 avril dernier ; le cérémonial en avait été réglé par des ordonnances du Conseiller Royal du royaume.

S. A. S. le Prince Héritaire de Monaco remplaçait à cette triste cérémonie le Prince Souverain.

La dépouille mortelle de l'Auguste défunte avait été, le 26, exposée solennellement au Palais Ducal, de deux à cinq heures de l'après-midi, sur un lit de parade, gardé par deux chambellans royaux. Pendant cette exposition, deux postes d'honneur avaient été installés à l'intérieur et à l'extérieur du Palais.

La levée du corps a eu lieu le 28, en présence de LL. MM. le Roi et la Reine ; S. A. R. le Duc Christophe en Bavière ; LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse Albert de Wurtemberg ; LL. AA. II. la Grande-Duchesse Vera et les Princesses Ses Filles ; S. A. R. la Princesse Pauline, Fille de Leurs Majestés ; S. A. R. le Duc Robert de Wurtemberg ; LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Hermann de Saxe-Weimar, Leurs deux Fils et la Princesse Olga Leur Fille ; S. A. R. le Prince de Schaumburg-Lippe, Frère de S. M. la Reine ; S. A. le Prince de Reuss, Commandant la brigade de cavalerie à Stuttgart ; S. A. S. la Princesse de Hohenlohe ; S. Exc. le Général Von Lindgrist, Aide de Camp général de S. M. l'Empereur d'Allemagne,

et représentant Sa Majesté ; le Grand Maréchal de la Cour de Wurtemberg, Baron Wohwarth ; le Chef de cabinet de S. M. le Roi, Von Griesinger.

L'inhumation a eu lieu le même jour dans le caveau de la Famille Royale à Ludwigsburg, avec les honneurs royaux. Le convoi funèbre était ainsi composé :

- Un peloton de cavalerie ;
- Un Ecuyer Royal, suivi de deux piqueurs ;
- Le char funèbre, attelé de six chevaux ayant, de chaque côté, un piqueur royal ;
- Une voiture à quatre chevaux pour le Commissaire royal, avec deux laquais ;

Une seconde voiture à quatre chevaux pour les deux chambellans royaux désignés, le médecin particulier de l'Auguste défunte et son confesseur ;

- Deux piqueurs royaux ;
 - Un peloton de cavalerie fermait le cortège.
- Un train spécial a conduit à Ludwigsburg Leurs Majestés, les Princes de la Famille Royale, les Princes étrangers et les personnages invités.

Au moment du départ du convoi funèbre du Palais Ducal, à 3 heures 1/2, les cloches de toutes les églises de Stuttgart se sont fait entendre durant un quart d'heure, il en a été de même dans les pays traversés par le convoi, à Zuffenhausen et à Kornwestheim, puis à Ludwigsburg où elles ont sonné dès le moment de l'entrée en ville du cortège jusqu'à son arrivée à l'église du Château Royal. Sur tout le parcours de Stuttgart à Ludwigsburg, des patrouilles de cavalerie faisaient le service d'ordre et dans la cour du château, c'est entre deux haies de soldats d'infanterie que le char funèbre s'est rendu à l'église. Là, le cercueil a été reçu par le clergé des deux confessions de la ville et de la garnison, et porté par douze artisans, précédé d'un cortège ainsi composé :

- Un huissier de la Cour, avec insignes de deuil ;
- Un maître de cérémonies (premier chambellan) ;
- Trois chambellans royaux ;
- Le médecin particulier de S. A. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg ;
- Son confesseur ;
- Le Clergé ;
- Le Commissaire Royal.

Dans l'église, aux deux côtés du catafalque, des places avaient été réservées aux membres des familles royale et ducale, aux membres en charge à la Cour et à ceux du Corps diplomatique.

L'évêque de Wurtemberg a célébré le service divin pendant lequel la musique de la Cour a fait entendre divers morceaux de circonstance, puis le cercueil a été descendu dans le caveau où le curé a donné l'absoute, accompagné du Commissaire Royal et du Maître des Cérémonies.

Il était près de 7 heures quand la solennité a pris fin.

S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, a reçu le 27 avril, de M. Claude Voiron, président du Comité de bienfaisance de la Colonie française, la somme de cinq cents francs, prélevée sur les recettes de la fête de bienfaisance du 27 mars

dernier, pour être distribuée aux œuvres de bienfaisance de la Principauté.

M. le Maire a pris le 1^{er} mai et fait publier son arrêté concernant les mesures à prendre contre la divagation des chiens.

VACCINATIONS GRATUITES

Avis. — Le service des vaccinations gratuites dans la Principauté est fixé comme suit pour tout le mois de mai courant :

- A la mairie de Monaco, tous les mercredis, à 2 heures après-midi ; M. le docteur Pontremoli ;
- A l'école des Moulins, Monte Carlo, tous les jeudis, à 2 heures après-midi ; M. le docteur Onda ;
- A l'Hôtel-Dieu de Monaco, tous les samedis, à 10 heures et demie du matin ; M. le docteur Marsan.

Par décision Souveraine du 30 avril dernier, M. Franz Bucher, photographe à Monte Carlo, successeur de M. Numa Blanc fils, a été nommé fournisseur breveté de S. A. S. le Prince.

Le nombre des voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois d'avril 1897 a été de....	86,451
Pendant le mois d'avril 1896, il n'a été que de.....	85,594
Différence en faveur de 1897.....	857

M. le Ch^r Marquet, Président de la Société des Régates, nous transmet, avec prière de les insérer, le télégramme qu'il a transmis à LL. AA. les Ducs d'Urach-Wurtemberg, le 26 avril dernier, et la réponse qu'il en a reçue :

La Société des Régates de Monaco prend part au malheur qui vous frappe, présente ses sincères compliments de condoléances.

Le Président,
(Signé) : MARQUET.

Remercions sincèrement la Société des Régates pour sa fidèle sympathie.

(Signé) : Ducs D'URACH.

A l'occasion de la criminelle tentative dont S. M. le Roi Humbert a été l'objet, la dépêche suivante a été expédiée de Monaco :

Ministro Real Casa Savoia
Roma,

Reggente Vice Consolato e Colonia Italiana in questo Principato compresi d'orrore per scellerato attentato contro preziosa vita amatissimo Sovrano esprimono i loro sensi di devota congratulazione per scampato pericolo.

DE ANGELIS.

Voici la réponse qui est parvenue à M. De Angelis :

Roma, 26 aprile 1897.

Reggente Vice Consolato Italiano
Monaco.

S. M. il Re ringrazia V. S. e Colonia espressegli felicitazioni.

Generale PONZIO.

Le Comité pour la fête annuelle de bienfaisance au profit de la Colonie Italienne qui a eu lieu dans les salles du Casino de Monte Carlo le 11 avril, manifeste sa vive reconnaissance à LL. AA. SS. le Prince et la Princesse pour le haut et bienveillant patronage qu'Elles ont daigné accorder à cette œuvre de charité.

Le même Comité croit devoir exprimer sa gratitude à S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général ; M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco ; M. Camille Blanc ; M. Georges Bornier ; S. Exc. Sir E. Mallet ; M. le Ch^r Donnè de Martinaud ; M. Gunsbourg ; les artistes, la Presse, etc., en un mot à tous les généreux donateurs et à tous ceux qui ont bien voulu contribuer si gracieusement au succès de la fête.

La tombola n'étant pas encore tirée, le résultat financier de la fête sera publié ultérieurement.

Le Sport Vélocipédique Monégasque a pris l'initiative de réunir en un banquet amical les Sociétés du littoral. Il fera, le 9 mai, sa sortie générale et se rendra à Juan-les-Pins, où le banquet aura lieu.

Le Vélo-Sport Grassois et le Sporting-Club de Cannes ont répondu à l'appel de nos cyclistes.

Le bureau de la Société de Gymnastique, l'Etoile de Monaco, est ainsi constitué pour 1897 :

Président : M. Eugène de Millo ; Vice-Président : M. J.-B. Gastaud ; Trésorier : M. Alexandre Goguet ; Secrétaire : M. Charles Cornaglia ; Moniteurs-Chefs : MM. Isidore Choisit et Philippe Oddo ; Commissaires : MM. Jean Navaretti et Antoine Bellini.

Jeudi dernier a été close la série des concerts classiques dont le succès va toujours croissant. Le programme de cette journée d'adieu était composé avec art, et la salle était aussi belle qu'en pleine saison.

On y a applaudi M^{me} Paola Rainaldi, cette gracieuse cantatrice que nous avons eu, trop rarement pour les dilettantes, l'occasion d'entendre à Monte Carlo cet hiver.

A côté de M^{me} Rainaldi, il faut citer M^{lle} Marianoff, une pianiste d'un rare talent et d'une virtuosité incomparable.

L'orchestre s'est surpassé dans l'exécution d'une trilogie de M. Vincent d'Indy, du Concerto en mi mineur de Chopin, d'une transcription symphonique de Moïna qui, exécutée pour la première fois, a été fort goûtée ; elle résume très heureusement l'œuvre remarquable de M. de Lara ; et enfin de la Marche hongroise de Berlioz qui a terminé magistralement cette belle et artistique séance et valu à l'orchestre ainsi qu'à son éminent chef, M. Jehin, les bravos les plus enthousiastes.

M. Vigna, l'éminent chef d'orchestre que Monte Carlo a tant applaudi cette saison, a donné son concert d'adieu mardi. Le programme de ce concert, qui était exclusivement composé d'œuvres italiennes, a obtenu un légitime succès, et les ovations les plus flatteuses ont été faites à M. Vigna, à qui nous adressons un amical au revoir !

Le théâtre des Variétés est en ce moment très couru. Les représentations remarquables données par la Compagnie des marionnettes universelles, dirigée par le Ch^r Zane Rinaldo, y sont suivies par la foule des amateurs, heureux d'applaudir miss Vaidiss et des comédies, comme Ne touche pas à la Reine, jouées à la perfection par les charmantes marionnettes du Ch^r Rinaldo.

CINQUIÈME

EXPOSITION INTERNATIONALE DES BEAUX-ARTS

Voici les numéros sortis :

- Premier tirage, samedi 6 février :
Nos 11 — 1994 — 2947 — 1006 — 387 — 1237
- Deuxième tirage, samedi 13 février :
Nos 1394 — 336 — 2435 — 2838 — 2218 — 3759.
- Troisième tirage, 20 février :
264 — 2594 — 4335 — 1111 — 2029 — 1561.
- Quatrième tirage, 27 février.
2783 — 284 — 489 — 3830 — 1676 — 421.
- Cinquième tirage, 6 mars.
3283 — 2434 — 288 — 4674 — 4702 — 3141.
- Sixième tirage, 13 mars.
287 — 1919 — 708 — 740 — 4353 — 1081
- Septième tirage, 20 mars.
3233 — 4252 — 2587 — 3532 — 3219 — 2991
- Huitième tirage, 27 mars.
1893 — 177 — 5097 — 4588 — 734 — 4416.
- Neuvième tirage, 3 avril.
4063 — 4613 — 4656 — 1075 — 447 — 1334 — 4485
- Dixième tirage, 24 avril.
3436 — 5970 — 4258 — 5274 — 2801 — 5696 — 5145 — 4582 — 3118

Les numéros 1394 — 2587 — 4252 — 4258 — 4582 — 4588 — 4674 — 5696 — 5970 ne sont pas réclamés. Les personnes qui les possèdent sont priées de les faire parvenir à M. le Secrétaire des Beaux-Arts pour que remise des lots puisse leur être faite.

La Compagnie P.-L.-M. inaugurera son service d'été le mardi 1^{er} juin, sur toutes les lignes de son réseau.

Un certain nombre de modifications seront apportées à partir de cette date dans l'horaire des trains sur les lignes de notre région. Nous les ferons connaître lorsqu'elles auront revêtu un caractère absolument officiel.

Un supplément au présent numéro, rendant compte de la séance solennelle d'ouverture du Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale, paraîtra jeudi prochain.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — S. M. la Reine d'Angleterre a quitté, la semaine dernière, sa résidence de Nice, où elle compte revenir l'hiver prochain.

Laghet. — Le pèlerinage organisé par le clergé de la Cathédrale de Monaco, au Sanctuaire de Laghet, s'est effectué dimanche comme il avait été annoncé. Près de 500 pèlerins y prenaient part. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, et avec un recueillement exemplaire comme d'habitude.

Les artistes de la Société Chorale ont exécuté plusieurs morceaux religieux d'un très bel effet.

Vintimille. — On vient de mettre au jour à la Nervia une gracieuse mosaïque représentant Arion, monté sur le Dauphin, entouré de poissons se jouant, avec une bordure d'un travail exquis, c'était sans doute un fragment du pavage de l'une des salles des thermes Intuméliens. Un autre morceau voisin n'est pas encore découvert. Mais on peut se reposer, pour leur conservation sur la sollicitude du propriétaire, l'honorable Secondo Biancheri.

— Le Journal de Bordighera proteste énergiquement contre l'injonction qu'il assure avoir été faite par le Gouvernement aux propriétaires d'avoir à démolir les ruines historiques du château de Dolceacqua, qui attirent la curiosité de nombreux étrangers.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

La lune rousse a commencé cette année beaucoup plus tôt que d'ordinaire. Elle vient de finir, et le Bois de Boulogne, par nos belles matinées de printemps, présente la plus charmante animation. La « Potinière a repris son animation et le « tour du Bois », que nous venons de faire, nous a permis de saluer des cavaliers, des amazones et des cyclistes de distinction.

Car la bicyclette, malgré la concurrence des voitures automobiles, tient le record entre tous les sports aristocratiques.

×

Les cyclemen et les cyclewomen étaient nombreux à Issy, auprès du nouveau champ de manœuvres que le général Saussier a inauguré en y passant la revue d'instruction des troupes du gouvernement militaire de Paris. Le terrain est au moins aussi vaste que le Champ-de-Mars et le pourtour offre un aspect plus riant : d'un côté, la Seine et l'élévation du Point-du-Jour ; de l'autre les parapets verdoyants des bastions de Grenelle ; à gauche les beaux pavillons de l'hospice des Petits-Ménages ; au fond, le coteau, le Parc et le château d'Issy, l'Observatoire et la terrasse de Meudon. Le défilé a été absolument imposant. On a souvent remarqué trois charges d'ensemble exécutées : la première, par les 15,000 fusils de l'infanterie ; la deuxième, par les 144 pièces de l'artillerie ; la troisième, par les 3,000 sabres de la cavalerie et les 12 pièces de son artillerie.

Ces mouvements se font remarquer par leur correction et leur rectitude, et l'on ne peut que regretter de ne jamais les voir sur l'hippodrome de Longchamp, la masse d'infanterie, surtout, tambours battants et clairons sonnants, produit une profonde impression de force.

Une innovation. Le 28^e de ligne passe à une belle allure, précédé par une musique qui est à la fois une harmonie et un orphéon. Le chœur entonne Avant la Bataille, soutenu par les petites flûtes et renforcé au refrain par une vigoureuse sonnerie de clairons. C'est d'un très bel effet.

Le gouverneur de Paris a paru enchanté de la belle tenue des troupes et de leur parfaite instruction militaire. A son départ, la foule l'a salué de nombreux cris de « Vive l'armée. »

×

Au moment où j'écrivais ma précédente lettre, je n'avais pu faire qu'une promenade rapide dans les salles de l'Exposition de peinture des Champs-Élysées. Naturelle-

ment j'avais été entouré de peintres et surtout de jeunes peintres qui m'avaient fait part de leurs doléances — un peu vives, c'est naturel de la part d'artistes auxquels on n'avait pas accordé les honneurs de la cimaise. Je dois reconnaître qu'il y avait de l'exagération dans leurs boutades et que je les aurais quelque peu discutées si, dans la bousculade du vernissage, je n'avais vu surtout les chapeaux aux larges fleurs rouges de nos mondaines et si je n'avais été un peu ahuri par l'ovation que trois cents jeunes gens ont faite à la princesse que vous savez et au tzigane qui l'accompagnait. Mais il est juste de reconnaître, qu'étant donné l'espace étroit dont il disposait et les privilèges des hors-concours, le jury a fait de son mieux. La place dont je dispose ne me permettait pas de signaler les œuvres remarquables de ce salon. Je me garderai bien, en revanche, de noter toutes les plaisanteries qu'ont fait... surtout devant les portraits et dans le hall de la sculpture. Ces bons mots perdent toute leur saveur lorsqu'ils sont imprimés. Les échos des journaux essentiellement parisiens nous en fournissent la preuve.

Puis, dois-je l'avouer, en notre époque où les nouvelles de demain ne sont même plus des primeurs, on s'occupe beaucoup plus du Salon de 1898 que de celui de 1897. On se demande dans quelle demeure provisoire auront lieu les expositions annuelles des Beaux-Arts jusqu'en 1901.

On a beaucoup parlé du Palais-Royal. Plusieurs salons y avaient été jadis organisés et l'occasion paraissait excellente pour ramener un peu de mouvement vers ces parages aujourd'hui désertés. Mais il paraît que le syndicat des propriétaires du Palais-Royal est encore hésitant... parce que l'installation des deux Salons dans le jardin n'aurait qu'un caractère provisoire. Ils ne voudraient pas qu'on touchât aux arbres et ils ont raison. Il faudrait faire un vaste jardin d'hiver comme au Palais-de-Cristal de Londres.

Les propriétaires du Palais-Royal déclarent qu'on pourrait, avec la galerie d'Orléans, les galeries adjacentes et la première cour faisant face au Louvre, trouver les locaux nécessaires pour donner satisfaction aux deux associations, si elles n'arrivaient pas à se réconcilier, ce que tout le monde désire. Cette destination n'étant que provisoire, on aurait plus tard transformé l'ancienne galerie d'Orléans en une vaste salle de concert. On le voit, le projet mérite l'attention, et jamais meilleure combinaison n'a été imaginée pour rendre au Palais-Royal la vie et le mouvement. Au moins, le provisoire serait devenu comme une transition très heureuse et à laquelle les Parisiens auraient unanimement donné leur approbation.

Mais, comme un déplorable courant nous entraîne à à aimer les bâtisses improvisées, on parle d'un autre projet qui consisterait à encombrer de barraques la place du Carrousel derrière le monument de Gambetta. On détruirait des squares, des plantations, des pelouses d'un effet merveilleux. Ce serait un acte inqualifiable de vandalisme. De grâce qu'on se garde de nous faire prendre en grippe l'Exposition de 1900.

×

En attendant, chacun cherche à oublier les ennuis quotidiens de la politique, les fluctuations de la Bourse, les gifles que s'administrent les agents de change autour de la corbeille qu'on n'appelle plus que la corbeille des giroflées, les complications des affaires d'Orient et le reste, en s'amusant au mieux.

On donne dans le monde beaucoup de soirées fort réussies. Cette semaine, la plus brillante a été, sans contredit, celle de M. et Mme de Marivault.

Dans le milieu des cercles et dans les ateliers d'artistes, on ne parle que de la belle fête qui se prépare à Montmartre et qui sera l'une des plus belles qu'il soit donnée à Paris de voir.

La Vachalcade — puisqu'il faut l'appeler par son nom — aura lieu le 27 mai, avec un éclat inaccoutumé.

La fête se composera d'un cortège de chars, nombreux et magnifiques, qui sera la synthèse de la vie de l'artiste. Un journal spécial, composé par les artistes et les littérateurs de Montmartre, sera publié ce jour-là. Enfin — innovation mirobolante — il a été décidé qu'il serait établi place Blanche un reposoir. Dans un décor gracieusement ordonné sera figurée une apothéose à laquelle prendront part, au retour de la promenade, les principaux sujets des chars.

Pour cette partie du programme, M. Charpentier écrit une véritable partition qui dira la joie et l'orgueil de l'artiste, chantant un cantique à la Beauté. La Beauté ce sera M^{lle} Cléo de Mérode, qui est non seulement l'expression de la Beauté moderne, comme la conçoit le jeune art, mais qui en est encore l'initiatrice. Nos Botticelli ne sont-elles pas filles de ses illustres bandeaux? Vingt danseuses du corps de ballet prendront part à ce divertissement que réglera M. Vasquez.

La Beauté couronnera la Muse de Montmartre.

Pour cette partie chorégraphique et musicale très importante, on a trouvé dans MM. Bertrand et Gailhard un concours bien digne de ces deux artistes si épris de Paris; ils ont autorisé M^{lle} de Mérode, vingt autres danseuses et des musiciens de leur orchestre, des chanteurs de leur chœur, à prêter à cette fête un concours qui sera précieux, M. Gailhard, enfin, enthousiasmé par l'idée, prié de prêter ses conseils aux organisateurs pour la mise en scène, a accepté de la meilleure grâce du monde.

La Muse de Montmartre sera une ouvrière de la Butte, élue par ses compagnes. Le suffrage universel a parfois de moins aimables opérations à son actif. Cette Mimi Pinson devra être âgée de moins de vingt ans et domiciliée encore chez ses parents.

Le char de l'élue sera la mansarde de Jenny; des fleurs et un oiseau dans une cage. Son costume sera à peu près celui de Mimi Pinson. Elle recevra comme présent — il faut encourager la vertu — un livret de caisse d'épargne de 100 francs.

On dit même que le Président de la République pourrait bien y joindre un don.

Comment paiera-t-on la note, ce qu'on appelle à Montmartre « la douloureuse » ?

On parle d'une représentation extraordinaire qui serait donnée au Nouveau-Théâtre le 20 mai au soir. Le spectacle comporterait une pièce ou deux du répertoire de la Butte, une revue originale, des intermèdes du cru. On voudrait blaguer les cabarets célèbres de Montmartre, leur public, leurs chanteurs, leurs chansonniers... et la censure. Il y aurait un prologue de Pouchon, Willette figurerait en Pierrot, et on aurait la primeur de l'apothéose de la place Blanche avec M^{lle} Cléo de Mérode, le corps de ballet, les chœurs et l'orchestre de l'Opéra.

On peut compter sur une forte recette; mais on compte surtout sur les commerçants du quartier qui fraternisent avec les artistes dans toutes les réunions du Comité d'organisation et qui se flattent de pouvoir recueillir la forte somme. On assure même que le Conseil Municipal apporterait sa subvention. Pourquoi pas? Paris a besoin de gaieté.

DANGEAU.

VARIÉTÉS

Nos lecteurs n'ignorent pas qu'il existe aux Etats-Unis des maisons géantes de vingt-quatre et jusqu'à trente étages.

Les Américains ont fini par s'émouvoir de cette fièvre de croissance qui avait saisi les bâtiments et qui poussait les architectes à toujours vouloir battre le record par une construction plus extraordinaire que la précédente.

Il y a, en effet, deux inconvénients très graves aux édifices trop élevés. D'abord, l'ombre qu'ils jettent sur la rue. Encaissée entre deux monstres de cent ou cent cinquante mètres de hauteur, la rue, si elle n'est pas démesurément large, devient un étroit boyau, humide, privé d'air et de lumière: une espèce de cave publique.

D'autre part, au point de vue de la sécurité des habitants contre l'incendie, l'emploi exclusif des ascenseurs, remplaçant les escaliers offre des dangers faciles à déterminer. Le mécanisme d'un ascenseur est toujours fort délicat. Il ne peut, sous peine de rupture, supporter que des charges maxima sévèrement calculées. Ce calcul peut être recommandé aux habitants des maisons géantes en temps ordinaire. Il n'en serait pas de même dans un moment de panique. Tous les locataires menacés se bousculeraient à l'ascenseur. Le premier convoi descendant risquerait fort de fausser l'appareil qui ne remonterait pas.

Enfin, au point de vue de la protection des locaux, il importe que ceux-ci, ne soient point placés à des hauteurs qui défient le plus puissant jet de pompes à incendie.

En conséquence, une commission spéciale, désignée par le *Board of Trade and transportation* de New-York, a conclu à ce sujet, après enquête, en réclamant le dépôt d'une loi réglementant la matière.

La commission demande la limitation à 60 mètres du sol de la rue aux combles, des plus hauts édifices dans les grandes voies. Quant aux hôtels et maisons particulières, ils ne pourraient dépasser 50 mètres.

Cette hauteur serait proportionnellement décroissante d'après la largeur de la rue.

Enfin toute maison dépassant 40 mètres serait munie de deux escaliers, indépendants, allant du rez-de-chaussée au dernier étage, sans préjudice des ascenseurs.

Un agencement spécial contre l'incendie, analogue à celui des théâtres, serait exigé dans tous ces bâtiments.

Il était temps que les Yankees eux-mêmes nous donnassent l'exemple de la modération dans la gigantomanie architecturale.

Londres et Paris n'auraient pas tardé à suivre cet exemple funeste à la santé publique. Ces deux capitales d'Europe cependant se sont trouvées jusqu'ici limitées dans la hauteur de leurs maisons, déjà suffisamment

élevées, par des règlements fort sages, conseillées par la médecine.

A Londres, la hauteur des maisons ne peut dépasser 24 mètres et, dans les rues larges de moins de 15 mètres, la hauteur des immeubles ne doit pas dépasser la largeur de la rue.

A Paris — et du reste, partout en France (décret de 1874) — la hauteur des maisons est limitée à 12 mètres dans les rues larges de moins de 8 mètres, et à 20 mètres dans les rues de plus de 10 mètres de large.

On s'est basé, pour établir ces chiffres, non seulement sur les conditions de commodité de la rue, mais aussi sur la valeur hygiénique de la lumière à laquelle ont droit les étages inférieurs. En thèse générale, nos architectes partent du principe qu'une maison ne doit pas dépasser en hauteur la largeur de la rue.

Puisque nous parlons des maisons modernes, nous devons signaler les tendances très hygiéniques de la jeune école d'architectes français.

C'est surtout l'assainissement intérieur des habitations qui les préoccupe à bon droit.

Au point de vue familial, ils s'inquiètent de réduire au strict nécessaire le nombre des pièces de chaque logement, en les rendant plus confortables et en les disposant de manière que la mère de famille puisse y surveiller plus facilement les enfants; de manière aussi à diminuer les soins de propreté qu'exigent les trop grands appartements, de manière enfin à réduire les frais de chauffage et d'éclairage.

Ils recommandent l'arrondi donné à la rencontre des parois, soit verticales, soit horizontales, et la préférence donnée au « stucké », c'est-à-dire à la peinture à l'huile, qu'un lessivage nettoie très facilement, sur les papiers et les tentures qui servent de dépôt aux germes nuisibles.

Enfin ils s'efforcent de réunir dans les locaux destinés à être loués tout ce que la maison peut comporter de mobilier sur place faisant corps avec l'immeuble: glaces aux cheminées dans les pièces; placards nombreux; installation à demeure, dans les cuisines, de la table, du garde manger, etc., etc. C'est surtout pour les petits ménages appelés à déménager souvent, soit par suite du changement du chef de famille, soit par augmentation du nombre des enfants, que cette précaution atténue la rareté du mobilier et en rend le transport moins onéreux.

Ce sont là d'excellentes tendances et l'on ne saurait trop encourager les architectes à persévérer dans une voie fructueuse en innovations. Un logement sain et bien agencé, c'est la moitié du bien-être familial. Combien d'hommes rachitiques et malingres se seraient développés si leur enfance s'était écoulée dans un milieu plus hygiénique. L'assainissement intérieur des habitations est donc d'une importance capitale. Il ne naît déjà pas trop d'enfants par ces temps de dépopulation. Au moins que ceux-là puissent arriver à l'âge d'hommes dans les meilleures conditions de développement.

Notons, pour terminer, une nouvelle application de l'acétylène due à M. Matignon et qui est fort ingénieuse. Il s'agit d'appliquer ce gaz bruyant et réclamateur, dont de récentes catastrophes ont fait tant parler, non plus à l'éclairage, mais au renflouement des navires coulés.

On sait que la meilleure méthode de renflouement est l'application aux flancs des navires sombres de flotteurs remplis d'air. Le procédé date de toute antiquité. Nous l'avons seulement perfectionné, depuis l'invention du scaphandre, en remplaçant les flotteurs pleins d'air, très difficiles à immerger et à attirer de la surface au fond, par des flotteurs qu'on installe d'abord et qu'on remplit d'air une fois appliquée à l'épave à remonter.

Cependant ce gonflement ne se fait pas sans inconvénients. Si les flotteurs sont des caisses métalliques, il faut une pompe à double jeu, aspirante et foulante, pour en chasser l'eau et la remplacer par de l'air. Si l'on se sert de manchons en toile imperméabilisée, il faut une pompe à air installée à la surface et communiquant par des tubes avec les manchons à gonfler.

M. Matignon a eu l'idée du gonflement automatique. Il garde les manchons, mais la pompe à air est remplacée par un générateur de gaz acétylène fixé au manchon lui-même. C'est un simple cylindre en zinc contenant du carbure de calcium et communiquant avec les manchons au moyen d'un gazomètre, d'une soupape et d'un tube ligaturé sur le manchon.

L'appareil étant immergé, il suffit d'ouvrir un robinet qui laisse entrer l'eau dans le cylindre. Le dégagement de gaz acétylène commence aussitôt et gonfle les manchons.

Le carbure de calcium décomposant l'eau à froid au taux de 342 litres de gaz par kilogramme de carbure, et chaque cylindre pouvant en contenir huit kilogr., c'est environ 2,740 litres de gaz qu'on obtient par appareil.

Le même système peut être appliqué à la construction rapide de radeaux, en posant des planchers sur deux manchons caoutchoutés accouplés. Le gonflement est presque instantané.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19, 22 et 24 de l'Ordonnance du 22 mai 1858, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré;

L'Administration des Domaines de S. A. S. le Prince, représentée par son receveur, monsieur Antoine LOMBARD, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant et domicilié à Monaco, a acquis de monsieur Constantin-Vincent-Marie prince RADZIWIŁŁ, duc d'Olika, Nieswicz, Dubinki et Birze, propriétaire, et madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie BLANC, princesse RADZIWIŁŁ, son épouse, demeurant ensemble au château d'Ermenonville (Oise);

Trois parcelles de terrain, de forme irrégulière, d'une superficie totale de 2,308 mètres carrés. 65 décimètres carrés, à prendre dans une plus grande propriété située à Monaco, quartier des Salines, portée au plan cadastral sous les numéros 55, 56 et 57 de la section A.

Cette acquisition a été faite à raison de 15 francs par mètre carré, moyennant le prix principal de trente-quatre mille six cent vingt-neuf francs soixante-quinze centimes.

Les personnes ayant sur l'immeuble sus désigné des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans la quinzaine de la transcription au bureau des hypothèques de Monaco, où le contrat sus relaté a été transcrit le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 56, numéro 10, et inscrit d'office le même jour, volume 17, numéro 75.

Quant aux personnes qui auraient à exercer quelques actions ou droits réels sur cet immeuble elles devront produire leurs réclamations à l'Administration dans le délai de dix jours, sous peine d'être déchues de tous droits.

Pour extrait : L. VALENTIN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur VINCENT PARODI, restaurateur à Monaco, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs dans le délai de vingt jours, à partir du présent avis, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Principauté, le délai ci-dessus sera augmenté de dix jours.

La vérification des créances aura lieu le 1^{er} juin prochain, à 2 heures et demie du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice.

Monaco, le 30 avril 1897.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur SIMON DELLAVALLE, plombier-zingueur, à Monaco, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, le 17 mai courant, à 9 heures et demie du matin.

En conséquence, il sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 1^{er} mai 1897.

Le Greffier en Chef:
RAYBAUDI.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi dix mai courant, à une heure et demie de l'après-midi et jours suivants, s'il y a lieu, à la Villa du Palmier, sise à Monaco, quartier de Monte Carlo, descente des Moulins, à côté du Café du Littoral, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers de salon, salle à manger et chambre à coucher, en bon état, consistant en : piano Erard, canapés, fauteuils, chaises, tableaux, glaces, lits complets, commodes, armoires, tables de nuit, table de salle à manger, buffet, servante, tapis, rideaux, argenterie, lingerie, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : CH. TOBON.

A VENDRE

aux ENCHÈRES PUBLIQUES et VOLONTAIRES pour CAUSE DE DÉPART

A MONACO

en l'étude de M^e BLANC, notaire

Le Samedi 29 mai 1897, à 2 heures

1^{er} lot. — Une villa dite Villa Beaulieu, située à Monte Carlo, boulevard des Moulins, en face la villa « Marie-Hortense, » avec un terrain destiné à servir de jardin à la villa, compris entre la terrasse et le chemin de fer longeant la mer, le tout d'une contenance de 830 mètres environ.

Ensemble le mobilier la garnissant.

Mise à prix..... 80,000 fr.

2^e lot. — Un terrain à bâtir attenant à celui compris au lot ci-dessus et touchant Lorenzi, Braquetti et la voie ferrée, d'une contenance de 884 m. 85 cent. environ.

Mise à Prix..... 16,000 fr.

Entrée en jouissance immédiate.

Beau quartier.

Splendide vue sur la mer, le Casino et la côte.

Exposition plein midi.

A dix minutes du Casino et sur le passage du tramway.

Consignation pour enchérir sur le premier lot seulement, la valeur du mobilier 15,000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Blanc, notaire.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 26 avril au 2 mai 1897

CANNES, yacht à vap., Saint-Georges, fr., c. Azibert, passag.
MENTON, y. à vap., Namouna, amér., c. Gordon Bennet, id.
ID. br. goél. Costanzo Tita, it., c. Marcenaro, vin.
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero, sable.
ID. b. Louise, fr., c. Garel, id.
ID. b. Fortune, fr., c. Roux, id.
ID. b. Saint-Louis, fr., c. Martin, id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud, id.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gondillet, id.
NICE, yacht à vap. Cuhona, angl., c. Truman, passagers.

Départ du 26 avril au 2 mai

A LA MER, yacht, à vap. Saint-Georges, fr., c. Azibert, passag.
SAINT-TROPEZ, Deux-Frères, fr., c. Courbon, sur lest.
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero, id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel, id.
ID. b. Fortune, fr., c. Roux, id.
ID. b. Saint-Louis, fr., c. Martin, id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud, id.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gondillet, id.
A LA MER, yacht à vap. Cuhona, angl., c. Truman, passagers.
ID. y. à vap. Namouna, amér., c. Gordon Bennet, id.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIK MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

UN CLERC est demandé par M^e CHARLES TOBON, huissier, à Monaco, 30, rue du Milieu.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1883; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes —
Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements imperméables — Habits —
Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir —
Pèlerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : D^r L. M. BOSSI

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D^r Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Avril, Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES, réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	26	758.2	758.5	757.9	757.5	758.	18.	19.1	19.8	17.				17.	62
27	759.1	760.1	759.3	759.	759.9	17.5	18.5	22.	18.7	20.2	71	id.	id.		
28	763.	763.5	764.1	764.	765.	17.	18.	16.8	16.5	16.2	89	S O faible	Couvert, pluie		
29	766.8	769.6	766.	765.1	765.7	18.	19.8	22.8	17.1	16.5	78	Calme	Beau		
30	764.2	763.2	762.1	761.2	760.7	18.	20.	20.7	17.2	16.8	70	S E faible	Beau, nuageux		
1	756.8	757.	756.	755.	755.	18.2	20.3	19.1	17.3	16.5	68	id.	id.		
2	752.2	753.	753.	753.2	754.9	17.1	20.5	20.	17.9	16.3	72	id.	Variable		
DATES		26	27	28	29	30	1	2							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	21.	22.	19.	22.8	21.3	21.	22.1						
		Minima	15.	16.1	16.1	15.3	15.1	15.2	15.8	Pluie tombée: 4 ^{mm} 2					

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE

CONGRÈS

DE

**L'Association Littéraire et Artistique Internationale
 tenu à Monaco du 17 au 24 Avril 1897**

Le Congrès qui s'est clos il y a quelques jours marquera une date dans l'histoire de la Principauté. C'est pourquoi nous avons pensé être agréables à nos lecteurs en réunissant ici, dans des suppléments spéciaux, le résumé de ses travaux, les discours prononcés dans les séances d'ouverture et de clôture, le récit des fêtes offertes aux membres de l'Association littéraire et artistique internationale, et, autant que possible, les toasts prononcés dans les banquets pleins de cordialité, où nos hôtes se trouvaient mêlés aux autorités, aux principaux fonctionnaires de la Principauté et aux membres du Comité de réception. Ce sera pour tous, nous en sommes convaincus, un charmant souvenir.

Samedi 17 Avril

La séance solennelle d'ouverture du Congrès a eu lieu, à deux heures et demie de l'après-midi, dans la salle du Conseil d'Etat, au Gouvernement, en présence de LL. AA. SS. le Prince Albert, Madame la Princesse Alice et le Prince Héritaire.

S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, prend place à la tribune présidentielle, ayant à sa droite M. le baron de Rolland, avocat général, président du Comité d'organisation, et à sa gauche, M. Pouillet, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, président de l'Association.

Sont présents à cette première séance: M. Chauvat, délégué de S. Exc. le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de la République française; MM. Desjardin, Poupinel, délégués de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République française; M. Eugène Robyns de Schneidauer, délégué du Gouvernement Royal de Belgique (M. Wauwermans, autre délégué belge, n'était pas encore arrivé).

Dans la salle se pressent, avec quelques invités, environ 150 membres de l'Association littéraire et artistique internationale. Citons d'abord les membres du bureau en ce moment à Monaco:

MM. Louis Ratisbonne, bibliothécaire du Sénat, et Jules Oppert, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, *présidents perpétuels*.

MM. Eugène Pouillet (France); Henry Morel, directeur des bureaux internationaux de Berne

(Suisse); Gustav Dierks, délégué de la *Verein Berliner Presse* (Allemagne); Giuseppe Giacosa, délégué de la Société des auteurs italiens (Italie); Marcel Prévost, homme de lettres; Emile Pessard, professeur au Conservatoire national de musique de Paris (France), *présidents*.

M. Jules Lermina, homme de lettres, *secrétaire perpétuel*.

MM. Georges Maillard, avocat à la cour d'appel; Ernest Eisenmann, ancien magistrat à Berlin; Lucien Layus, délégué du Cercle de la librairie, *vice-présidents*.

M. Alcide Darras, avocat à la Cour d'appel, *secrétaire général*.

M. Jean Lobel, *agent général de l'Association*.

Parmi les autres membres de l'Association qui assistent à la séance, on nous indique: MM. Oscar Roty, membre de l'Institut; le docteur Marey, membre de l'Institut; Allart, Bataille, avocats; Abel Goubaud, délégué du Syndicat de la presse périodique; Robyns de Schneidauer, chargé d'Affaires honoraire de Monaco à Bruxelles; Eugène Marbeau, délégué de la Société des études historiques; Edouard Montagne, délégué de la Société des gens de lettres de France; Bergougnan, Vincent, Clairouin, Bertheroy, Dorville, Louis Gastine, Lucien Marc, G. Niel, Eug. Pitou, G. de Porto-Riche, hommes de lettres; le docteur Genouelle, trésorier délégué de la Société de médecine de la Seine; Hofer-Neumann et Hildebrand, membres de la *Deutsch Schriftsteller Genossenschaft*; Koeklin, délégué de la Société des compositeurs de musique; René Lavollée, délégué du Syndicat de la propriété littéraire et artistique; Mairet, délégué du Syndicat général de la photographie; le docteur Taillefer, délégué de la Société française de photographie; Alfred Normand, délégué de la Caisse de défense mutuelle des architectes; Osterrieth, délégué de la *Verein Berliner Presse*; Victor Souchon, agent général de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique; Vannesson, de l'Association de la presse judiciaire; Vaunois, délégué du Syndicat général de la photographie; Henri May, Paul Ollendorff, Belin, éditeurs; Adolf Glaser et Moszkowski, délégués de la *Verein Berliner Presse*; Iselin; Pulitzer; Alfred Normand; Paul Ocker, délégué de l'*American Copyright league* des Etats-Unis; Antoine Rado, délégué du Cercle des gens de lettres et journalistes hongrois; Costantino Castori, professeur à l'Université de Padoue; Emilio Treves, délégué de l'*Associazione tipografico libra-*

ria italiana; Gustave Baz, premier secrétaire du Consulat de Mexique à Paris; Van Hamel et Van Zuylen, des Pays-Bas; Halpérine Kaminsky, homme de lettres russe; la comtesse de Beausacq, femme de lettres; Chevallier, délégué de la Société des architectes français; Constant, de la Société des artistes français et du syndicat de la propriété artistique; Fernand Bourgeat, de l'Association des journalistes parisiens; Léon Du vignau, directeur de l'Ecole préparatoire à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures; Aimé Bon, directeur honoraire de l'Ecole Du vignau de Lannau; Georges Bonnefous, chef adjoint du Ministre des Colonies; Félix Régamey, Pellegrini, artistes peintres, etc.

S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, ouvre la séance par le discours suivant:

Altesses,
 Mesdames, Messieurs,

C'est un privilège précieux que de pouvoir, dans cette Principauté, favorisée de tous les dons du ciel et placée sous une autorité Souveraine passionnément éprise de tout ce qui touche aux sciences, aux lettres et aux arts, souhaiter la bienvenue aux membres du dix-neuvième Congrès de l'Association Littéraire et Artistique Internationale et aux délégués des gouvernements qui ont bien voulu se faire représenter à cette réunion. Mais si grand honneur ne va pas sans péril, et c'est avec une émotion sincère qu'en présence de Leurs Altesses Sérénissimes et devant un tel auditoire, je prends la parole sur un sujet bien différent de mes attributions habituelles.

Au nom de mon Auguste Souverain, je salue en vous des hôtes qui arrivent précédés d'un renom légitimement conquis à la poursuite du but, élevé s'il en fut, de protéger la propriété des manifestations de la pensée humaine. Avant de laisser à une voix autorisée le soin de rappeler avec quelle unanimité vraiment fraternelle, avec quels arguments victorieux, avec quelle ferme persévérance, une aussi noble cause a été soutenue par vous, je résumerai les circonstances qui ont amené la fondation de votre association et inspiré ses actes.

Notre siècle est né au milieu de terribles convulsions. Nombreuses sont les pages de son histoire trempées de larmes et tachées de sang. Il n'en demeurera pas moins un des plus saisissants et des plus glorieux dans la série des âges de l'humanité. Nul autre n'aura laissé après lui plus lumineuse traînée de merveilleuses créations.

Donnant, avec une généreuse audace, l'essor aux recherches avides de progrès dans toutes les branches de la conception humaine, les générations du XIX^e siècle ont plié à leurs besoins les forces de la nature.

La lumière du soleil grave instantanément, en des

tableaux d'une délicatesse infinie, les sites et les monuments que nous admirons; elle nous conserve les traits et jusqu'à l'image de la vie des êtres aimés.

La vapeur qui produit l'éruption des volcans, conduit à toute vitesse nos trains de chemins de fer et nos paquebots. Les montagnes dressent-elles devant nous d'insurmontables barrières, elles volent en éclats, où sont perforées de part en part. Quand nous ne pouvons plus dévorer l'espace en ligne droite sur la vaste étendue des mers, notre industrie, rompant les chaînes qui relient entre eux les continents, creuse un large sillon liquide pour continuer la course interrompue.

L'électricité qui engendre la foudre, illumine nos rues, nos places et nos édifices, ajoute à la splendeur de nos fêtes, devient un de nos moyens de locomotion, déplace les forces utiles à nos usines, transmet en un moment l'expression de notre pensée d'un bout du monde à l'autre.

Le virus des maladies les plus cruelles se transforme en agent de leur guérison, et la reconnaissance universelle inscrit le nom de Pasteur et celui de ses dignes émules de tous les pays au fronton du temple consacré à la mémoire de tant de bienfaits.

Quels déserts glacés ou torrides, quelles sublinités de l'espace éthéré, quels mystérieux abîmes des mers, de courageuses ardeurs, de patientes recherches n'ont-elles pas explorées?

Si vertigineuse que soit la succession de ces conquêtes scientifiques, le dix-neuvième siècle n'a pas moins de droits à l'admiration et à la gratitude de l'avenir pour les prodiges qu'il a enfantés dans les arts et dans les lettres.

Le temps présent a ses rudes exigences, et la lutte enfiévrée pour la vie semble peu propice au développement de l'art pur. Et cependant jamais le nombre de ses adeptes fut-il aussi grand? Chez toutes les nations, la peinture est en suprême honneur. A peine créés, ses chefs-d'œuvre se disputent à prix d'or pour les musées des puissantes cités ou pour les palais des heureux de la fortune. Les expositions universelles des beaux-arts ne sont plus le monopole de deux ou trois contrées. S'il ne m'est pas possible de citer le nom de tant de grands peintres contemporains, la reconnaissance monégasque me fait un devoir de saluer au moins d'un souvenir les membres éminents des comités ou du jury des expositions annuelles que d'augustes pensées ont si heureusement instituées dans la Principauté.

La musique n'a-t-elle pas sa large part dans cet immense mouvement en avant? Presque tous les illustres compositeurs du monde appartiennent à notre siècle. Elles sont bien modernes ces œuvres exquises, admirables, qui nous bercent, qui nous enchantent, qui nous transportent, qui nous consolent. Autour d'elles, c'est une lutte pacifique, harmonieuse, où les rivaux sont également applaudis, quelle que soit leur origine, où les sombres souvenirs s'effacent, où les sentiments s'élèvent, où les âmes se trempent. De souveraines protections nous permettent d'assister à des tentatives pleines de radieuses promesses, ou à des restitutions magnifiques.

Et que dire des lettres! Si l'invention de l'imprimerie a jeté sur le quinzième siècle un ineffaçable éclat, n'est-il pas juste d'affirmer que, par la puissance de sa production continue, par le nombre et par la géniale originalité de ses écrivains, par la diffusion de toutes les lumières, le dix-neuvième siècle a conquis une place exceptionnelle? Prose, poésie, philosophie, histoire, études psychologiques, roman, théâtre, enseignement, critique, revues, archéologie, compilation des plus précieuses archives, encyclopédies, journalisme, la littérature contemporaine a emprunté les formes les plus variées, les termes les plus captivants, pour exciter l'intérêt, pour répandre l'instruction, pour charmer les loisirs, pour encourager les nobles émulations, pour prêter enfin à l'universel progrès, qui est le caractère de notre époque, l'irrésistible appui d'une armée d'écrivains dont une séance entière ne suffirait pas à faire le simple relevé.

A cette puissante genèse des productions de la pensée, une consécration manquait. Par une étrange aberration, la propriété même de l'œuvre conçue par l'homme était restée jusqu'à nos jours sans garantie. Sa définition vraie, ses limites, sa jurisprudence, ont dû être laborieusement discutées, avant d'arriver au remarquable ensemble de règlements qui la protègent et qui créent entre les

nations comme un lien de famille chaque jour plus resserré.

Honneur à vous qui contribuez à pacifier ainsi le monde autour de la manifestation du don suprême que l'homme a reçu d'en haut, l'intelligence!

Vous trouverez dans la Principauté, avec le calme qui convient à vos intéressantes études, les sympathies dont Leurs Altesses Sérénissimes nous ont donné l'exemple et que méritent si bien les généreux apôtres d'une des plus utiles missions de la propagande humaine.

La parole est ensuite donnée à M. le baron de Rolland, qui s'exprime ainsi:

Après avoir eu l'honneur de porter à l'Association littéraire et artistique internationale l'invitation qui l'amène au milieu de nous, il ne pouvait m'être réservé de mission à la fois plus flatteuse et plus agréable, que celle de présider le Comité chargé de la recevoir et de lui adresser, dès son arrivée, au nom de ce Comité, c'est-à-dire au nom de la population de la Principauté qu'il représente, un salut cordial et reconnaissant.

Oui, nous vous remercions de tout cœur, Messieurs les membres du Congrès, d'avoir répondu, avec un si aimable empressement, à l'appel de notre Auguste Souverain et d'être venus, en rangs serrés, tenir vos assises solennelles dans notre cher petit pays. Cette faveur, que se sont disputée jusqu'ici les capitales intellectuelles de l'Europe, nous ne la devons pas seulement, n'est-il point vrai, à l'attrait de notre ciel bleu, de notre mer harmonieuse, de nos fleurs parfumées, et à tous les enchantements que la nature et l'homme ont accumulés dans ce coin privilégié de la côte d'azur. Nous ne la devons pas, très certainement, à un désir, un besoin de conquête de votre part: car la Principauté est depuis bien des années déjà gagnée à votre cause. Dès son avènement au trône six fois séculaire de ses ancêtres, le Prince qui préside actuellement à ses destinées, a proclamé son accession à la convention de Berne, et la législation qu'il a promulguée pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, a été rangée à bon droit par plusieurs d'entre vous parmi les plus libérales de l'Europe tout entière. Mais voilà précisément, si je ne me trompe, ce qui nous vaut aujourd'hui, pour une bonne part du moins, le très vif plaisir d'assister à l'ouverture d'un de vos congrès les plus brillants, tant par le nombre de ses adhérents que par celui des personnalités éminentes du monde des lettres, des sciences et des arts, qui lui ont apporté l'autorité et l'éclat de leurs talents. Vous avez tenu, sans doute, à reconnaître ce libéralisme désintéressé qu'on serait trop heureux de retrouver dans tous les grands Etats, mais qui n'a pas lieu de surprendre, de la part d'un Prince, plus passionné encore pour la justice que pour la science, dont la plus constante préoccupation est d'assurer, dans les limites de sa souveraineté, le respect absolu de tous les droits.

Vous avez tenu aussi, à rendre hommage à notre gracieuse souveraine, dont les sympathies vont d'instinct à tout ce qui est noble et beau, comme à toutes les misères et à toutes les douleurs, et dont la haute impulsion a fait acquérir aux diverses manifestations de l'art dans la Principauté, un développement et un éclat qui feraient envie à bien des grandes cités.

Vous avez voulu, enfin, donner un témoignage de sympathie à une population qui sait apprécier les jouissances intellectuelles et les ouvriers de la pensée auxquels elle en est redevable, et, sur ce point comme pour tout ce qui touche à l'intérêt public, vit avec ses Souverains bien-aimés dans une étroite et touchante communion d'idées.

Votre présence parmi nous, Messieurs, revêt donc un caractère dont nous avons lieu d'être fiers autant qu'heureux. Et, en même temps, permettez-moi de l'ajouter, l'honneur que vous nous faites rejait sur vous, en mettant en lumière le but élevé de votre Association. Il montre, en effet, qu'en réclamant la protection des œuvres de l'intelligence, vous ne vous attachez pas exclusivement aux résultats matériels, aux profits pécuniaires qu'elle peut procurer aux auteurs, profits généralement en proportion avec l'étendue d'un Etat et le nombre de ses ressortissants; mais que vous poursuivez aussi, que vous poursuivez surtout le triomphe d'une grande idée morale, d'une idée éternelle de jus-

tice [et que votre estime reconnaissante est acquise d'avance à tous les pays où vous en apercevez la réalisation, quels que soient l'écartement de ses frontières et le chiffre de ses habitants.

Oh! Messieurs, votre but, votre idéal, votre œuvre grandiose, il me faudrait pour en parler, comme on m'en a si gracieusement laissé le soin, pour en parler dignement, un peu de l'autorité et de l'éloquence des orateurs éminents que vous avez à votre tête. Mais est-il bien nécessaire de les rappeler ici? L'élite intellectuelle de la Principauté qui vous a accompagnés dans cette enceinte, impatiente de vous applaudir, sait aussi bien que moi ce que vous doivent les écrivains et les artistes, et tous ceux qu'ils instruisent, qu'ils charment et qu'ils consolent. Ils savent combien peu satisfaisante, pour ne pas dire combien injuste, était la situation faite aux auteurs par le droit international et même, dans bien des Etats, par le droit interne, lorsque vous avez pris en main la défense de leur cause sacrée. Ils savent les obstacles entassés sur votre route: les résistances aveugles de l'égoïsme national et l'opposition clairvoyante, mais non moins redoutable, des intérêts privés. Ils savent aussi vos efforts constants, votre persévérance indomptable, votre réserve prudente, là où la temporisation s'impose comme le seul moyen d'aboutir et de vaincre, et la rapidité de vos succès partout où les dispositions des esprits vous étaient tant soit peu favorables. Votre Association comptait à peine cinq années d'existence que déjà vous étiez parvenus à faire accepter, que dis-je? à faire réclamer par l'opinion publique, dans un bon nombre des Etats de l'Europe, la création d'une union internationale pour la protection des œuvres intellectuelles. Vous faisiez plus. Dans une conférence, tenue à Berne, à laquelle vous aviez convoqué des juristes, des écrivains, des artistes de tous les pays du monde, vous en jetiez les premières bases, et vous rédigez comme l'avant-projet du pacte qui, après divers remaniements, allait devenir par la sanction des puissances, la *Convention de Berne*; la Convention de Berne, cette déclaration mémorable des droits de l'intelligence, cette charte d'une union à jamais féconde pour les progrès du droit, de la civilisation et de la paix.

C'était pour vous une victoire éclatante. Mais, loin de ralentir votre ardeur, elle ne fit que lui donner un nouveau stimulant par la révélation de votre force. La Convention, si remarquable fut-elle, était encore bien loin de réaliser votre rêve d'une union universelle et d'une protection complète des œuvres de la pensée. Résultat de transactions nécessaires et de concessions fort sages de la part des Etats les plus avancés, elle comportait des perfectionnements prévus par ses auteurs eux-mêmes. D'autre part, si elle établissait un lien désiré depuis longtemps entre les Etats les plus riches sous le rapport de la production littéraire et artistique, elle ne portait encore qu'un nombre de signatures fort restreint. Aussi, après un juste hommage rendu aux gouvernements des Etats unionistes et à leurs plénipotentiaires, vous remettez-vous immédiatement en campagne afin d'élargir votre conquête. Votre propagande, plus active que jamais, s'étend, pour ainsi parler, jusqu'aux extrémités du monde, et bientôt vous avez la satisfaction de lui voir produire les fruits les plus encourageants. En Europe, elle entraîne quatre adhésions nouvelles à l'Union. En Amérique, tandis que les Etats du sud signent entre eux un pacte analogue à la Convention de Berne, vous finissez par obtenir des Etats-Unis, si difficiles à sortir de leur exclusivisme national, le vote d'un bill, où du moins quelques concessions sont faites à l'idée de la protection des œuvres étrangères.

En même temps, dans vos congrès, dans vos publications individuelles, vous ne cessez de signaler les lacunes de la Convention de 1886 et de réclamer la révision de cet acte dans un sens progressif. Et telle est désormais votre autorité que, l'année dernière, à la Conférence de Paris, la première réunion diplomatique où la question se soit officiellement posée, l'Administration française, d'accord avec le bureau international de Berne, ne crut pouvoir mieux faire pour assurer le succès de ses propositions libérales que de les appuyer du tableau des vœux que vous aviez formulés dans le même sens.

C'est assez dire, Messieurs, que si l'initiative de la Convention de Berne ne peut vous être contestée, c'est encore à vous que revient l'honneur des progrès réalisés

par l'Acte additionnel de Paris, et notamment l'assimilation, admise au moins en principe, du droit de traduction au droit de reproduction, assimilation dont vous aviez fait comme un dogme, un des articles principaux de votre Credo irréductible.

Mais, cette fois encore, vous n'avez pas obtenu tout ce que vous aviez espéré. Et voilà que tout aussitôt vous vous remettez à l'œuvre. La Conférence de Paris n'était pas close depuis quatre mois, que de nouveau vous vous réunissez à Berne, cette ville qui vous est chère à tant de titres, et là, tout en enregistrant avec reconnaissance les résolutions prises en conformité de vos désirs, vous exprimez hautement le regret du maintien de certaines exclusions, de certaines restrictions, injustes à vos yeux, dont, au reste, la grande majorité des délégués demandait avec vous la suppression définitive.

Et aujourd'hui même le programme de vos travaux indique suffisamment que vous n'avez renoncé à aucune de vos revendications antérieures et que vous demeurez sagement fidèles au plan de conduite qui vous a si merveilleusement réussi jusqu'à présent.

Tout d'abord, avec beaucoup de sens pratique, vous visez à l'amélioration de la charte que vous avez obtenue, à l'extension des garanties qu'elle accorde aux auteurs.

Aussi n'est-il pas difficile de prévoir que vous continuerez l'appui de vos vœux aux desiderata des compositeurs de musique, des architectes et des photographes, tendant à obtenir pour leurs œuvres le traitement dont bénéficient toutes les autres productions artistiques; que vous examinerez dans le même esprit les réclamations des journalistes et que vous vous prononcerez à nouveau en faveur de la suppression de la caution *judicatum solvi*.

Mais ces résultats que vous voulez atteindre en premier lieu ne vous font pas perdre de vue votre but plus lointain, celui vers lequel vous avez marché dès l'origine avec tant d'espérance, de courage et de foi : l'unification des législations sur le droit d'auteur. Toutefois l'expérience vous a fait comprendre que vous n'y pourrez parvenir que par leur amélioration, leur rapprochement progressifs. Et voilà pourquoi vous travaillez depuis plusieurs années à l'élaboration d'un projet de loi-type, dont les dispositions sagement modérées sont destinées, dans votre pensée, à servir de guide aux législateurs de l'avenir, ou plutôt à former comme un fonds commun, dans lequel chacun d'eux pourra puiser à l'occasion sans avoir à souffrir dans son amour-propre national. Voilà aussi pourquoi vous avez songé à organiser dans les pays restés en dehors de l'Union des Comités nationaux de propagande, sortes de pépinières d'apôtres chargés de prêcher autour d'eux l'évangile du droit et d'en faire pénétrer dans la conscience publique les vérités trop longtemps méconnues.

Je n'ai encore fait allusion qu'à une partie restreinte de votre programme. Mais il est si riche que je ne pourrais sans abuser de votre attention passer même rapidement en revue toutes les matières intéressantes qu'il renferme. Toutefois, parmi les questions pratiques auxquelles vous avez réservé à juste titre la plus large place, je crois devoir signaler encore à ceux qui se proposent de suivre vos travaux, la réglementation du contrat d'édition dont l'importance ne saurait échapper à personne. Justement préoccupés des difficultés qui surgissent trop fréquemment entre auteurs et éditeurs, vous avez songé à poser un certain nombre de principes, qui, à défaut de contrats précis, pourraient régler leurs rapports en tous pays, au mieux de leurs intérêts respectifs. J'estime Messieurs, que les uns et les autres doivent vous être reconnaissants de votre initiative et je ne doute pas que les solutions longuement mûries que vous proposerez sur ce point, avec votre compétence exceptionnelle et votre grand esprit de justice, ne soient de nature à rendre un service précieux tant qu'aux parties en présence qu'au développement de la littérature et de l'art.

Mais si vous vous occupez de préférence, comme je viens de le remarquer, de ces sujets d'actualité, de ces questions qui comportent ou appellent une solution immédiate, vous n'avez garde de négliger les théories susceptibles d'entrer un jour ou l'autre dans le domaine des faits, non plus que la définition exacte des principes, sans laquelle le législateur, comme le jurisconsulte, est fatalement voué aux hésitations, aux surprises, à l'erreur. C'est à ces deux ordres d'idées que se rattachent les

études annoncées sur le système du domaine public payant, sur la propriété de l'original, sur la définition du type et sur la distinction entre le droit pécuniaire et le droit moral de l'auteur.

Cette distinction, qui figure pour la première fois, si je ne me trompe, à votre ordre du jour, permettez-moi de vous féliciter de l'y avoir inscrite. En la mettant en pleine lumière, vous pourrez nous fournir la solution raisonnée de plusieurs questions fort délicates et encore fort obscures sur le droit des héritiers et des cessionnaires de l'auteur. Votre discussion aura de plus l'avantage de faire nettement ressortir le côté le plus élevé du droit dont vous avez pris la défense.

Certes, on a quelque peine à comprendre aujourd'hui qu'on ait refusé si longtemps à l'ouvrier de la pensée, à celui qui se dépense jour et nuit dans des travaux intellectuels, qui brûle sa vie, son âme et la substance de son cerveau pour éclairer l'humanité, les prérogatives qu'on a toujours reconnues au plus humble ouvrier de l'industrie ou de l'agriculture. On a peine à s'expliquer qu'on lui ait contesté jusqu'au droit de vivre de son travail et d'acquiescer ainsi l'indépendance qui lui est nécessaire pour remplir dignement son rôle d'éducateur.

Mais, à vos yeux, comme aux yeux de tout auteur qui se respecte, la jouissance des produits de l'œuvre publiée n'est que l'élément secondaire du droit revendiqué. Ce qui prime tout, ce qui domine tout, c'est la protection de l'œuvre elle-même, de sa forme, de sa substance, de ses caractères constitutifs, parce que derrière cette œuvre ou plutôt dans cette œuvre, il y a la personnalité de l'auteur. Tout écrivain, tout musicien, tout peintre, tout sculpteur, tout homme qui pense et qui crée, met dans son œuvre un peu de lui-même, un peu de son âme. C'est cette émanation, cette partie de son moi qu'il importe avant tout de faire respecter, en prohibant, en empêchant toute mutilation, toute déformation, toute altération quelconque de sa pensée. Voilà, Messieurs, ce que vous affirmez bien haut en proclamant, avec toutes ses conséquences, le droit moral de l'auteur, droit primordial et intangible, qu'on ne saurait méconnaître ni même restreindre sans porter atteinte à ce qu'il y a de plus noble dans les attributs de l'humanité.

Et maintenant, Messieurs, il ne me reste plus qu'un souhait à formuler. Puissent les travaux du Congrès de Monaco marquer un pas en avant vers votre double idéal : le triomphe complet des droits de la pensée et l'union des cœurs obtenue par l'union des intelligences ! Puisse le succès se joindre à la cordialité de notre accueil pour vous aider à conserver de votre séjour au milieu de nous un bon et durable souvenir !

M. Pouillet, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, président de l'Association littéraire et artistique internationale, succède à M. de Rolland et prononce le discours suivant :

Monseigneur,

Quand, l'an dernier, à Berne, M. l'Avocat Général de Rolland est venu, au nom de Votre Altesse Sérénissime, inviter l'Association Littéraire et Artistique internationale à tenir à Monaco le Congrès de 1897, nous avons aussitôt décliné toute autre invitation, et décidé, par acclamation, d'accepter l'invitation de Votre Altesse.

Plusieurs raisons nous dictaient ce choix. D'abord, nous étions heureux de fêter, à son aurore, et sur le sol même où elle avait pris naissance, la loi nouvelle que Votre Altesse a fait dresser pour la protection de la propriété littéraire et artistique. Cette loi s'inspire des principes que notre association a toujours défendus et qu'elle s'efforce à répandre dans le monde entier; elle nous apparaissait — et M. de Rolland voulait bien le reconnaître — comme une victoire pour nous; elle était, en tous cas, la récompense de nos persévérants efforts, et nous saisissions avec joie l'occasion d'apporter nous-mêmes au Prince qui l'avait promulguée nos respectueuses et vives félicitations. Ensuite, nous tenions à honneur de saluer, dans ses états, un Prince qui occupe si noblement ses loisirs à des études scientifiques, et qui, fier de son titre de Membre Correspondant de l'Institut de France, s'applique chaque jour à le justifier davantage par ses belles recherches sur la faune marine, par ses importants travaux accomplis quelquefois au milieu de grands dangers, ainsi que Votre Altesse elle-même l'a raconté naguère d'une façon à la fois si émouvante et si simple dans ce récit que la *Revue des Deux-Mondes* a publié sous le titre : « A travers un cyclone » et qui, écrit d'une plume facile, alerte et élégante, fait voir que l'écrivain est digne du savant. Vous avez montré à ce siècle, assurément sceptique, qu'il y a des princes qui ont à cœur d'ajouter à l'éclat de leur naissance par l'éclat de leurs

travaux, et, en se consacrant tout entiers à la science, de se rendre utiles à l'humanité. En faisant cela, d'ailleurs, vous avez continué les traditions de Votre Famille, vous avez suivi en particulier l'exemple de Vos ancêtres Honoré II et Antoine I^{er} qui, aux XVII^e et XVIII^e siècles, avaient appelé auprès d'eux des littérateurs, des savants, des artistes surtout, Vanloo entre autres, et avaient dès cette époque, fait de Monaco ce que Monaco est resté depuis, un centre artistique véritablement incomparable.

Nous saluons en Votre personne, Monseigneur, le Prince ami et protecteur éclairé des lettres et des arts; nous saluons le savant, le penseur et l'écrivain.

Et dans l'hommage que nous rendons aujourd'hui à Son Altesse le Prince de Monaco, vous nous permettrez, Madame, de comprendre et de confondre la Princesse de Monaco. Nous connaissons ses vertus, sa grâce, son charme, son esprit, sa beauté, sa charité inépuisable; nous savons le bienveillant intérêt qu'Elle porte aux œuvres de l'intelligence; c'est sous Son haut patronage que s'est créée l'exposition annuelle des Beaux-Arts de Monaco; elle est de moitié dans tout ce qui touche à la protection des littérateurs et des artistes : qu'Elle soit louée, remerciée et bénie.

Je salue le Prince Héritaire, qui a bien voulu, lui aussi, assister à la séance d'ouverture du Congrès; il suit brillamment la carrière des armes; il est le digne continuateur d'un grand nom.

Au nom de l'Association Littéraire et Artistique internationale, je remercie Leurs Altesses de l'accueil gracieux que nous recevons d'Elles aujourd'hui; je les remercie de l'honneur qu'Elles nous font en assistant à cette séance et en encourageant ainsi nos travaux; nous les remercions de la grandiose hospitalité qu'Elles veulent bien nous offrir et des fêtes magnifiques qui se préparent en l'honneur du Congrès, comme si à des hôtes d'un jour, Monaco devait autre chose que la beauté de son site, son ciel bleu et l'exubérante prodigalité de sa nature.

Je tiens aussi à vous remercier personnellement, Monsieur le Gouverneur, des paroles de bienvenue que vous venez de nous adresser dans un discours qui, en retraçant tous les progrès accomplis en ce siècle, nous en a présenté un éloquent et saisissant tableau. Nous avons été profondément touchés de vos paroles; nous en garderons le souvenir.

Quant à M. de Rolland, il connaît nos sentiments; il est déjà des nôtres. La part importante qu'il a prise aux travaux du Congrès de Berne nous attache à lui par des liens d'une étroite amitié. Je souviens d'avoir été son collègue à la conférence diplomatique de Paris, où j'ai pu apprécier son savoir, son talent, son exquise bonne grâce. Ce qu'il a dit de notre association nous est allé droit au cœur.

Je remercie enfin le Comité d'organisation tout entier de ce qu'il a fait, en exécution des dessins du Prince, pour utiliser et charmer notre séjour dans la Principauté.

Et maintenant, après le discours de M. de Rolland, dois-je vous dire qui nous sommes, ce que nous avons fait, ce que nous devons faire encore ?

Notre association est née, en 1878, sous l'œil paternel et bienveillant de Victor Hugo, qui rêvait l'unification des législations en matière de propriété littéraire, et qui voyait dans cette unification, un moyen de rapprocher les hommes et les peuples.

Il nous disait : « La race des littérateurs, race rare, marchera devant; les peuples suivront. La paix universelle sortira de cette immense fraternité spirituelle. « J'ai toujours pensé que de l'alliance des lettres surgirait la pacification. L'union de tous les esprits a été le rêve constant de ma vie. »

De ces belles paroles du poète, nous avons fait un programme, et, depuis, fidèles à la mission que nous nous étions donnée, nous avons parcouru le monde dans tous les sens; nous sommes allés chaque année dans une ville nouvelle, prêchant notre évangile qui tient dans ces quelques mots : Respect du droit de l'auteur, sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations, solidarité des écrivains et des artistes de tous les pays, amour de l'humanité. Et, partout où nous avons passé, nous avons conscience d'avoir laissé derrière nous des adhérents, des amis, des apôtres qui, nous partis, ont repris notre œuvre et l'ont continuée.

On nous a raillés quelques fois; on nous appelait par dérision les commis voyageurs de la propriété littéraire et artistique, et c'était vrai; de fait, nous l'étions et nous en étions fiers. Oui, nous allions partout vantant cette noble marchandise, éternel honneur de l'esprit humain; oui, nous réclamions, en tous pays, aide et protection pour ces divins ouvriers de la pensée, qui s'appellent le poète, le peintre, le sculpteur, le musicien; oui, nous revendiquions partout, pour l'auteur, le droit qu'à le propriétaire d'une maison ou d'un champ, de disposer librement de son bien et d'en vivre; oui, nous nous sommes faits les commis voyageurs de l'Idéal, cette chose sainte sans laquelle la vie ne vaudrait pas la peine d'être vécue, et partout nous avons été des messagers de paix, rapprochant les hommes de tous pays et de toutes races, par les liens sublimes de la fraternité.

Et nous avons bravé les railleries, et nous avons poursuivi notre chemin, sans même détourner la tête, et nous avons grandi, et nous avons vu venir à nous Gounod,

d'immortelle mémoire, et Bouguereau, et Ratisbonne, et Massenet, et Oppert, et Roty, et Pessard, et Marcel Prévost, le plus jeune et non le moins illustre, et tant d'autres, qui, avec ces maîtres, sont l'honneur de notre association.

Infime minorité au début, nous sommes aujourd'hui légion! Qui connaissait alors l'Association littéraire et artistique internationale, qui l'ignore aujourd'hui?

Nous ne comptons plus nos succès: la loi belge de 1886 est en partie notre œuvre; c'est nous qui avons eu l'initiative de la convention d'Union de Berne; ce sont les travaux de nos congrès qui ont préparé les résolutions de la Conférence de Paris, et ce sont ces résolutions qui ont inspiré la loi nouvelle de Monaco, dont on peut dire qu'elle est, avec la loi belge, l'une des meilleures. Enfin notre confrère et ami Halpérine-Kaminski qui revient de Saint-Petersbourg, nous apprend que la commission impériale instituée par le Czar a préparé une loi qu'elle recommande à notre attention et à notre examen, et il ajoute que la commission pencherait vers l'accession de la Russie à l'Union de Berne. Quel succès si cette espérance se réalisait.

Voilà notre passé, n'avons-nous pas le droit d'en être fiers? Hélas! dans cette course à travers le monde, nous avons laissé des morts sur la route. Cette année, nous avons perdu l'un des meilleurs d'entre nous; nous avons perdu Henri Pille, ce maître merveilleux du dessin qui nous égayait par son esprit et était la joie de nos congrès. Il se réjouissait de faire avec nous la campagne de Monaco; il se réjouissait d'emplir ses yeux de toutes les beautés qui, dans ce pays enchanté, nous environnent et nous éblouissent; il se promettait d'en fixer le souvenir par ses esquisses et ses croquis. Projet cruellement déçu! Quelques jours avant de quitter Paris, nous lui avons fermé les yeux.

Combien d'entre nous tomberont encore avant que nous puissions toucher le but final vers lequel nous marchons!

Mais qu'importe ceux qui tombent, puisque d'autres sont prêts à leur succéder et à combler les vides que la mort fait dans nos rangs! S'inquiète-t-on, dans le combat, de celui qui porte le drapeau, pourvu qu'on le voie toujours flotter radieux au-dessus des combattants.

Le Congrès de Monaco va s'ouvrir. Il dépend de vous, Messieurs, qu'il soit brillant, digne de ses aînés, digne du Prince qui nous offre l'hospitalité. Il dépend de vous qu'il porte d'heureux fruits.

Nous sommes nombreux; les Sociétés littéraires et artistiques de tous les pays nous ont envoyé des délégués; utilisons toutes ces bonnes volontés. Où pourrions-nous être mieux pour parler de littérature et d'art, pour chercher les meilleurs moyens de sauvegarder le droit des auteurs que dans ce pays adorable où tout est arrangé pour le plaisir des yeux et la satisfaction de l'esprit. Mettons-nous résolument à l'œuvre, et là, dans la verdoyante nature, en face de la mer infinie, dans la douce senteur des citronniers et des orangers, écrivons un nouveau chapitre des lois internationales sur la propriété littéraire et artistique; pour nous reconforter, pour nous soutenir et exciter notre ardeur, songeons à ce que nous avons déjà fait, songeons à ce qu'il nous reste à faire, et redisons-nous les uns aux autres, en manière de mot d'ordre et comme signe de ralliement: pour l'art, pour les lettres, pour l'humanité!

M. Chaumat prononce l'allocution suivante:

Altesses,

J'ai l'honneur de représenter au Congrès nouveau le Ministre de la justice de la République Française, et en son nom comme au mien, je remercie Vos Altesses Sérénissimes d'avoir bien voulu honorer de leur présence cette séance solennelle d'inauguration. Les travaux de l'Association Littéraire et Artistique Internationale ont toujours été suivis avec le plus vif intérêt par le Gouvernement Français et ils méritent d'être encouragés par tous les esprits élevés que préoccupent, à juste titre, les questions que touchent à la propriété des œuvres intellectuelles.

C'est en effet, au moins dans une très large mesure, l'œuvre des Congrès de l'Association qui a préparé les bases, réuni les éléments des conventions diplomatiques de 1886 et 1896, en même temps qu'elle contribuait à l'amélioration d'un certain nombre de législations particulières; de pareils résultats font honneur à l'Association tout entière et en particulier aux hommes éminents qui dirigent ses doctrines.

Je suis persuadé, Monseigneur, que le XIX^e Congrès qui s'ouvre aujourd'hui à Monaco sera aussi fécond et aussi brillant que ceux qui l'ont précédé et la bienveillante protection de Vos Altesses donnera certainement à ses délibérations encore plus d'importance et d'éclat.

Monsieur le Gouverneur Général, Monsieur le Président du Comité de Réception, je vous remercie des paroles de bienvenue si courtoises et si cordiales que vous venez de nous adresser; elles me sont tout particulièrement agréables et c'est un véritable plaisir pour moi de vous exprimer à mon tour mes sentiments de profonde sympathie.

M. Desjardin s'exprime en ces termes:

Altesses,
Mesdames, Messieurs,

Je dois à mon tour, comme délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République Française, joindre mes sentiments de gratitude à tous ceux qui viennent d'être exprimés.

Certes, Monseigneur, nous savions depuis longtemps que rien de ce qui touche aux sciences, aux beaux-arts et aux belles-lettres ne vous est demeuré étranger.

Nous savions aussi, Madame, comment vous daignez encourager toutes les manifestations artistiques de votre beau pays.

Et c'est pourquoi nous sommes flattés de la présence de Vos Altesses Sérénissimes à cette séance d'ouverture de notre Congrès de la Propriété littéraire et artistique Internationale.

Nous savions encore, Monseigneur, le sentiment profond que vous avez de toutes les choses du droit et de la justice, et tout à l'heure nous avons tous applaudi dans ce sens au discours si remarquable de notre ami Monsieur l'Avocat Général de Rolland.

Mais hier, Monseigneur, nous avons lu, avec quelle reconnaissance émue, ce témoignage spontané de votre satisfaction pour un modeste marin français parce qu'il avait fait son devoir; en même temps qu'éclatait votre légitime indignation contre cet autre marin anonyme parce qu'il n'avait pas fait son devoir.

Que le règne de Votre Altesse Sérénissime en soit à jamais glorifié!

M. Eugène Robyns de Schneidauer prend la parole au nom du Gouvernement Belge.

Altesses Sérénissimes, Mesdames, Messieurs,

Le gouvernement de S. M. le Roi des Belges en désignant des délégués pour assister, en son nom, à ce Congrès, a voulu montrer qu'il continuait à suivre avec le plus grand intérêt l'œuvre de l'Association littéraire et artistique, dont notre Souverain est un des membres protecteurs. Cet intérêt, il l'avait déjà témoigné à diverses reprises, en se faisant également représenter à plusieurs de ses grandes assemblées. Ces précédents, comme sa résolution actuelle, doivent vous assurer qu'il examinera avec la plus bienveillante attention le rapport que ses délégués sont spécialement chargés de lui présenter sur les travaux du Congrès.

Comme membre du Congrès, il me faut rendre hommage à la cordiale et charmante réception que nous avons reçue du gouvernement et des habitants de la Principauté. De tous les encouragements reçus ainsi par l'Association, le plus précieux lui est certainement donné par la présence à cette séance solennelle d'ouverture de Leurs Altesses Sérénissimes, dont le dévouement pour tout ce qui touche aux sciences et aux arts est connu et apprécié de tous.

Je m'associe aux discours qui viennent d'être prononcés, et je remercie particulièrement S. Exc. M. le Gouverneur et M. l'Avocat Général de leurs excellentes paroles de bienvenue.

D'autres orateurs, encore, dont nous regrettons de n'avoir pas les discours, ont pris la parole, savoir: M. Eisenmann, au nom des littérateurs allemands; M. Iselin, en anglais, au nom des auteurs anglais; M. Trèves, et italien, au nom des éditeurs italiens et M. Van Zuylen, en hollandais, au nom des ingénieurs des Pays-Bas. Ce dernier s'est ménagé un succès tout spécial en s'exprimant d'abord en hollandais, « pour suivre l'exemple des orateurs précédents » et en répétant son allocution dans le français le plus pur « avec la conviction que peu de personnes l'auraient compris dans sa langue nationale ».

M. Darras, secrétaire général, qui devait présenter un rapport sur les travaux de l'Association, y a renoncé à cause de l'heure avancée et parce que la substance de son étude se trouvait contenue dans le discours de M. de Rolland.

A 4 heures, S. Exc. M. Olivier Ritt déclare la séance levée, et, après s'être entretenus avec plusieurs membres du Congrès, nos Souverains quittent la salle, salués avec le plus respectueux enthousiasme par l'assistance tout entière.

Le soir à 9 heures, un vin d'honneur était offert aux membres du Congrès par le Comité d'organisation, dans la vaste salle de l'hôtel Métropole, à Monte Carlo. Le jardin de l'hôtel et la partie de la Galerie Charles III qui longe la façade étaient illuminés avec beaucoup de goût par les soins du directeur, M. Varnier. La Société chorale l'*Avenir*, et la *Estudiantina Monégasque*, prêtaient leur ai-

mable concours à cette réunion. Deux chœurs superbes et trois ravissants morceaux de mandolines ont valu aux exécutants les applaudissements répétés et les éloges flatteurs des assistants.

M. le baron de Rolland, parlant comme président du Comité de réception de l'Association, a porté le toast suivant:

Mesdames, Messieurs,

L'heure n'est plus aux discours. Nous leur avons consacré une assez large part à la séance de cette après-midi. Ce soir, nous ne sommes réunis que pour nous tendre la main et laisser parler nos cœurs. Aussi suis-je bien à l'aise pour vous dire en toute simplicité que j'éprouve une émotion réelle, une vraie joie, à me retrouver au milieu de vous, qui m'avez fait à Berne un si gracieux accueil, et à m'y retrouver ici, dans notre petite Principauté, où je vous donnais rendez-vous il y a quelques mois. En y venant nombreux, comme vous avez bien voulu le faire, vous avez réalisé une ambition qui m'était particulièrement chère, et je vous en remercie à nouveau du fond du cœur.

Mes collègues du Comité de réception me pardonneront ce qu'il y a de personnel dans cette première effusion, provoquée par l'évocation bien naturelle de souvenirs qui me sont chers. Ils me pardonneront d'autant mieux qu'ils sont bien près de sentir comme moi. Déjà ils partagent ma joie et ma reconnaissance, et, s'ils n'ont pas encore le plaisir de vous connaître individuellement, il leur tarde de nouer avec vous ces relations de bonne et franche confraternité dont je leur ai dit tout le charme. Tous ensemble nous n'avons en ce moment qu'un désir: c'est que vous emportiez un souvenir agréable du séjour que vous allez faire au milieu de nous.

Pour atteindre ce résultat, aucun effort, croyez-le bien, ne vous eût coûté. Mais notre tâche a été singulièrement facilitée par le haut patronage de nos Augustes Souverains et par le concours empressé de toutes les sociétés auxquelles ce pays doit d'ordinaire le succès de ses fêtes. Vous pourrez vous convaincre que toute la population, heureuse et fière de votre visite, est de cœur avec notre Comité et qu'elle tient à prendre une part aussi directe que possible à une réception qu'elle voudrait digne de vous.

C'est pour moi une rare bonne fortune d'avoir à me faire son interprète en cette circonstance et d'être ainsi le premier à lever mon verre à votre bienvenue. En son nom, au nom du Comité de réception, en mon nom personnel, je bois, Mesdames et Messieurs, à votre santé à tous; je bois à vos familles; je bois à vos collègues qui nous manquent; je bois enfin à tous ceux que vous aimez, en vous demandant de vouloir bien nous réserver une petite place parmi eux.

M. Pouillet répond en ces termes:

Mesdames et Messieurs,

C'est une tradition suivie dans tous les pays du monde, et à laquelle notre Association tient à être fidèle, que de porter d'abord, la première fois que dans une réunion on porte un verre à ses lèvres, la santé du Chef de l'Etat par lequel on est reçu; nous sommes les hôtes de S. A. S. le Prince de Monaco, et tout de suite, au nom de l'Association littéraire et artistique internationale, je lève mon verre en l'honneur du Prince de Monaco.

Je bois au Prince, je bois à Sa famille.

Pour vous, mon cher monsieur de Rolland, à cette première réunion où vous voulez bien nous présenter aux autorités et aux représentants de la population monégasque, je tiens à dire, à redire plutôt, les sentiments d'estime et d'amitié qui nous unissent à vous. Nous vous avons vu à Berne, nous avons pu juger de la part que vous preniez aux travaux du Congrès, et apprécier votre parole autorisée. Nous vous avons donné dès lors notre amitié, comme vous nous donniez la vôtre. Aujourd'hui, vous nous demandez d'étendre cette amitié autour de vous, à vos collègues, à vos amis de la Principauté. Nous savons déjà ce qu'ils sont et quels hôtes bienveillants nous accueillent; à leur tour, ils sauront bientôt qui nous sommes, et quand, dans une semaine, ayant appris, les uns et les autres, à nous bien connaître, nous nous séparerons, nos cœurs unis n'en feront plus qu'un. Que le vin généreux qui coule dans nos verres cimenter cette union. Seulement, il n'en sera pas de notre amitié comme de cette mousse charmante qui pétille dans nos coupes; elle s'élève, elle monte, elle déborde, puis elle s'évanouit; c'est l'affaire d'un moment. Notre amitié grandira comme cette mousse légère, mais elle ne s'évanouira pas comme elle; elle persistera et elle durera.

Je bois à M. de Rolland et au Comité d'organisation; je bois à l'amitié de tous, pour tous.

(A suivre.)

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.